

Grande victoire pour les salariés et la Cgt



Contrairement à ce que certains laissent entendre, c'est essentiellement grâce à la Cgt que les salariés ont obtenu des nombreuses avancées.

Si le 11 juin, lors de la dernière journée d'action, la CGT a fait une action commune avec la CFDT soutenu par FO, n'oublions pas que la Cgt, a organisé seule des mouvements le 14 mai et les 3, 4 et 10 juin.

La CFTC, qui non seulement, n'a pas participé aux actions, mais a osé distribuer un tract diffamatoire en incitant les salariés à ne pas faire grève, devrait avoir honte!

Les salariés doivent savoir que la CFTC et la CFE-CGC, ont refusé de s'associer à ces mouvements.

Pourtant ces actions étaient destinées à obtenir de meilleurs salaires et de meilleurs avantages pour tous les salariés de CSF.

Est-il normal que la direction, la CFTC et la CFE- CGC soient sur les mêmes positions depuis des mois ? La Cgt, ne sera jamais le syndicat de la direction et elle agira toujours dans l'intérêt des salariés !

Ces syndicats doivent être rappelés à l'ordre, que ce soit dans les urnes ou lors de leurs futures visites en magasin!

Nous remercions tous les salariés qui se sont mobilisés depuis le 14 mai en faisant confiance à la CGT.

Grâce à eux et à la CGT, la direction a été obligé de donner davantage que ce qu'elle avait prévu!

Contrairement à ce que la CFTC a affirmé dans ces tracts, les actions n'ont pas été inutiles et ont porté leurs fruits

Prenez le temps de lire la suite, afin de connaître l'historique de cette mobilisation qui a conduit à des nombreuses avancées, même si celles-ci restent insuffisantes.

<u>CHRONIQUE D'UNE LUTTE HISTORIQUE CHEZ CARREFOUR MARKET</u>

<u>Rappel des faits</u>: Quelques jours avant le 14 mai, la Cgt a proposé aux autres syndicats de faire une action commune le samedi 14 mai, juste avant la première réunion des NAO (Négociations Annuelles obligatoires) du 18 mai. Les <u>autres organisations syndicales ont refusé la proposition</u>. La CFDT préférant attendre les 2 premières réunions de négociations et FO la fin des NAO pour savoir ce que la direction proposait.

Donc, le 14 mai, <u>la CGT a organisé, seule</u>, des actions dans plus de la moitié des magasins (grèves, débrayages, distributions de tracts, pétitions à la clientèle, salariés allant manifester dans les magasins voisins). De nombreux articles ou interviews sont passés dans les médias. 7 magasins ont dû fermer leurs portes ce jour là, que ce soit provisoirement ou définitivement. <u>Ce mouvement a été historique par son ampleur et l'intensité des actions menées.</u> Ceci malgré certains syndicats qui sont passés dans les magasins pour dire aux salariés de ne pas faire grève avant les NAO car cela ne servait à rien, <u>relayant ainsi le message de la direction.</u>

Suite à la deuxième réunion des NAO du 24 mai qui n'a pratiquement rien donné et où la direction a refusé catégoriquement la mise en place des tickets restaurants, la Cgt a réitéré sa demande auprès des autres organisations syndicales, pour faire une action commune le 3 et 4 juin (week-end après la dernière réunion des NAO)

FO n'a pas répondu à notre demande tandis que la CFDT s'était déclarée partante. Un tract commun et un communiqué de presse avaient même été élaborés conjointement, le 30 mai, veille de la dernière réunion des NAO.

Le lendemain devant la forte mobilisation du 14 mai et la menace d'une autre action le 3 et 4 juin, la direction a accepté la mise en place des tickets restaurants d'une valeur de $4 \in$ pour les salariés ayant 2 ans d'ancienneté ($2 \in$ pris en charge par l'employeur, $2 \in$ par le salarié), une augmentation de salaire de 2 % au mois de juillet (<u>c'est-à-dire 1 % sur l'année</u>) et une remise d'achat de 10 % au lieu de 7 % sur la carte Pass.

Suite à ces propositions, la CFDT a annulé sa participation aux actions des 3 et 4 juin estimant qu'elle devait consulter ses bases. Concernant FO, ils ne se sont pas prononcés concernant une éventuelle participation. <u>La CGT s'est donc retrouvée encore une fois seule.</u> La Cgt a donc maintenu son appel à des mouvements de grève et de débrayages le 3 et le 4 juin car les propositions de la direction étaient insuffisantes,

Effectivement, si la mise en place des tickets restaurant est un succès pour la Cgt, car c'était une de nos revendications depuis des années, leurs valeurs restent trop faibles et les critères pour les obtenir trop restrictifs.

Malgré le pont de l'ascension, malgré des syndicats sans scrupule, disant aux salariés de ne pas faire grève avec la Cgt, malgré la désinformation de la direction disant qu'il ne servait à rien de manifester car les négociations étaient terminées et qu'il n'y aurait rien d'autres, le succès de la mobilisation des 3 et 4 juin a été du même ordre que celle du 14 mai.

Après ce nouveau succès et devant la volonté des salariés de ne pas abdiquer, la CGT a lancé un nouvel appel pour le week-end suivant, les 10 et 11 juin pour demander la réouverture des négociations. La CFDT nous a alors contacté pour y participer mais uniquement le samedi 11 juin. La CGT a maintenu son appel pour le 10 juin et accepté une action commune avec la CFDT, le 11 juin.

Concernant FO, la CFDT attendait une réponse qui n'est pas venue. Ne pouvant attendre davantage, la CGT et la CFDT ont fait un tract commun et des communiqués de presse annonçant une action CGT/CFDT pour le 11 juin. Quelques jours après, FO annonçait dans la presse qu'elle soutenait aussi ce mouvement.

2 jours avant le 11 juin, la direction a contacté FO et la CFDT pour les dissuader de participer à ces actions en leurs proposant de rouvrir les négociations, ce qu'ils ont refusé répondant que le mouvement était lancé. La direction qui allait céder car la CGT aurait mobilisé autant de salariés que les fois précédentes, espérait un essoufflement du mouvement qui n'a pas eu lieu et craignait un mouvement intersyndical prôné depuis le début par la CGT.

Devant le nouveau succès des actions menées le 10 juin par la CGT seule et le 11 juin en intersyndicale, la direction a pris le parti de ne plus communiquer et de ne pas contacter les responsables syndicaux, alors que des milliers de salariés avaient exprimé leur mécontentement. Devant ce mutisme, les trois organisations syndicales ont demandé par mail une rencontre avec le DRH le 15 ou le 16 juin (date butoir de la signature des accords).

Le 15 juin FO a été reçu, la CFDT et La CGT le 16 juin. Pour sa part la CGT a prévenu que si la direction ne faisait pas un geste significatif, les actions continueraient et le climat social se dégraderait fortement, que ce soit dans les magasins ou dans les instances représentatives.

Après de longues discussions avec les trois organisations syndicales, la direction a accepté une rétroactivité sur les salaires au mois d'avril et non en juillet comme c'était initialement prévu, soit une augmentation de 2% pour les niveaux A et 2,5% pour les niveaux B, rétroactif au 1^{er} Avril.

La direction s'est engagée à créer un groupe de travail avec les signataires de l'accord sur les dispositions sociales afin de définir les modalités d'attribution des titres restaurants. Ceci afin que le plus grand nombre de salariés puissent en bénéficier notamment ceux qui travaillent uniquement du matin. Enfin la direction s'est engagée à ce que les salariés puissent récupérer les heures de grève qu'ils ont effectué.

Pour que ces dispositions soient appliquées, il fallait que les trois syndicats qui avaient appelé à des mouvements de grève signent à l'unanimité un protocole de fin de conflit, ce que la CGT a fait dans le but que les salariés puissent récupérer leurs heures de grèves, ce qui était une forte demande.

La Cgt <u>a signé l'accord sur les dispositions sociales</u> en précisant que cet accord était insuffisant mais qu'il y avait eu des avancées notamment la mise en place des titres restaurants. Nous continuons à dénoncer le fait qu'il faille 2 ans d'ancienneté pour y avoir droit, ainsi que la valeur de 4 euros, qui est insuffisante et nous agirons tous les ans pour améliorer ces conditions.

Pour faire parti de la commission qui va être chargée d'étudier les modalités d'attribution des titres restaurants, il faut être signataire. C'est ce qui a conduit la CGT a signé cet accord. Effectivement, nous ne pouvions pas nous laisser exclure de cette commission alors c'est grâce aux mouvements organisés seule par la Cgt que nous avons obtenu la mise en place des titres restaurant.

La Cgt n'a pas signé <u>l'accord sur les salaires</u> jugeant que l'augmentation de 2,5% était insuffisante. Nous prenons en compte le fait que, suite aux mouvements lancés par la CGT depuis le 14 mai, la direction a accepté de procéder à une rétroactivité au mois d'Avril et non pas en juillet comme c'était prévu. De ce fait, elle s'aligne sur ce qui a été accordé dans les Hypers

CONCLUSION:

Suite aux mouvements de grève organisés <u>par la CGT seule</u>, le 14 mai et les 3 et 4 juin, la direction a accepté **la mise** en place les tickets restaurants à partir d'octobre, ainsi qu'une remise sur achats de 10%.

Suite aux mouvements des 3, 4 et 10 juin organisés par <u>la Cgt seule</u> et le 11 juin en inter syndicale CGT, CFDT, FO, la direction a accepté:

- Une Hausse des salaires + de 2 % pour les niveaux A et 2.5 % pour les niveaux B applicable au 1^{er} avril et non en Juillet comme prévu.
- La création d'un groupe de travail avec les signataires de l'accord sur les dispositions sociales afin de définir les modalités d'attribution des titres restaurants. Ceci pour que le plus grand nombre de salariés puissent en bénéficier notamment ceux qui travaillent uniquement du matin

En plus des avancées citées précédemment, cette année l'accord prévoit :

- Une aide financière (CESU) pour les familles ayant au moins 2 enfants à charge dont un de moins de 6 ans (à compter du 1^{er} sept.)
- Une augmentation du budget de solidarité à 170 000 €

Pour l'encadrement:

- Une prime vacance de 550 € dès 7 ans d'ancienneté
- Une revalorisation prime d'astreinte à compter de 16 sem. /an
- Une prime pour le travail habituel du dimanche : 50 €

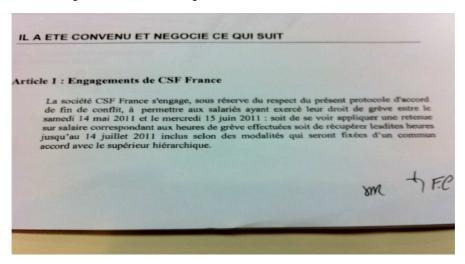
Vous voyez que grâce à la Cgt et aux nombreux salariés qui lui ont fait confiance, nous avons obtenu beaucoup plus que les années précédentes. Il est dommage que la CFDT et FO ne se soient mobilisés que le 11 juin et non pas depuis le 14 mai, comme la Cgt car cela aurait mis plus de pression sur la direction,

Espérons que l'année prochaine tous les syndicats agirons ensemble et en même temps, ceci dans l'intérêt des salariés.

Nous regrettons que la CFTC et la CGC aient relayé la parole de la direction disant qu'il ne servait à rien de se mobiliser, faites savoir à ces syndicats lors de leurs visites ou lors des élections qu'ils ne vous représentent pas.

Dans certaines régions la direction tente de revenir sur sa parole

La direction s'est engagée dans le protocole de fin de conflit, de permettre aux salariés ayant exercé leur droit de grève entre le 14 mai 2011 et le mercredi 15 juin 2011 : soit de se voir appliquer une retenue sur salaire correspondant aux heures de grèves effectuées soit de se voir appliquer une retenue sur salaire correspondant aux heures de grèves : soit de récupérer lesdites heures jusqu'au 14 juillet 2011 inclus selon des modalités qui seront fixées d'un commun accord avec le supérieur hiérarchique (voir ci-dessous l'extrait de l'accord concerné)



<u>Les organisations syndicales ont respecté leur parole</u> en mettant fin au conflit, par contre <u>la</u> <u>direction tente de ne pas honorer la sienne</u>.

Effectivement alors qu'elle s'était engagée à ce que toutes les heures de grève puissent être récupérées, elle tient <u>dans certaines régions</u>, un tout autre discours.

Elle dit aujourd'hui que c'est le directeur du magasin qui décide s'il a besoin de faire effectuer des heures ou non. Ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans l'accord. C'est une honte!

En CCE le 21 juin, nous avons interpellé Mr Guillot (DRH national) qui a apposé sa signature sur l'accord pour qu'il respecte sa parole et qu'il la fasse respecter dans toutes les régions.

Si un directeur refuse que vous récupériez vos heures de grèves, sous prétexte qu'il n'y a pas de besoin en magasin, contactez un délégué Cgt car c'est une violation du protocole de fin de conflit. La Cgt agira en conséquence en saisissant les instances compétentes.

Pourquoi la direction rechigne à faire récupérer les heures alors qu'elle avait annoncé dans la presse qu'il y avait eu très peu de grévistes ? La réalité est qu'il y a eu beaucoup de grévistes.

Compte tenu du nombre important de grévistes, la direction a de grosses difficultés pour organiser ces récupérations. Elle a donc tenté de renier sa parole, en laissant croire qu'il y avait une mauvaise interprétation de l'accord.

Les organisations syndicales ne se sont pas laissées bernées et ont réagit fortement. Au final et après des discussions animées Mr Guillot s'est engagé à faire en sorte que les salariés qui le souhaitent puissent récupérées leurs heures de grèves et ceci dans toutes les régions

La direction avait annoncé que les heures de grèves devaient être récupérées avant le 14 juillet. Ce délai étant trop court, aujourd'hui le 14 juillet n'est plus une date butoir pour les récupérer mais une date butoir pour définir les modalités de la récupération!